
**L'EXPROPRIATION SANS COMPENSATION DES FERMIERS BLANCS ET LA
CRISE SUD-AFRICAINE
SUIVI DE LA QUESTION DES ATTAQUES DE FERMES ET DE MEURTRES DE
FERMIERS BLANCS EN AFRIQUE DU SUD.**

Par Francois-Philippe GALVANE.

1° Version 15 Juin 2018.

2° Version 25 Juillet 2018.

L'expropriation sans compensation des fermiers blancs et la crise sud-africaine.

I – Le choix de l'expropriation sans compensation par l'ANC.

- 1) - L'annonce de cette décision politique.
- 2) - Les raisons invoquées pour le choix de cette politique.

II – La procédure de révision constitutionnelle.

- 1) - L'obligation d'une révision constitutionnelle.
- 2) - Des questionnements.

III – Le contexte juridique de l'expropriation sans compensation.

- 1) - La cour constitutionnelle.
- 2) - Une jurisprudence constitutionnelle partisane.
- 3) - Des minorités sans garanties réelles.

IV – Le contexte politique de l'expropriation sans compensation.

- 1) – Une politique de polarisation raciale.
- 2) – La politique de la « demographic representativity ».
- 3) – Un non-racialisme qui conduit à une racialisation totale de la société.

Conclusion.

Notes.

La question des attaques de fermes et de meurtres de fermiers blancs en Afrique de Sud.

I – Une mise en perspective.

- 1) – Le contexte : la « people's war » et le rôle du South African Communist Party.
- 2) – Les faits.
- 3) - Qu'elles réactions gouvernementales ?

II – Sur la réalité des meurtres de fermiers blancs en Afrique du Sud, une mise au point à partir d'une étude de James Myburg sur la période d'Avril 2016 à Mars 2017.

- 1) – Les faits.
- 2) – Compléments documentaires.

Conclusion.

Notes.

L'EXPROPRIATION SANS COMPENSATION DES FERMIERS BLANCS ET LA CRISE SUD-AFRICAINE.

Par sa radicalité, l'annonce d'une expropriation sans compensation a surpris, tant en Afrique du Sud qu'à l'étranger. La procédure d'implantation de cette mesure s'annonce complexe et ce choix politique, qui a été déterminé dans un contexte juridico-politique particulier, ne sera pas sans de lourdes conséquences pour l'avenir.

I – Le choix de l'expropriation sans compensation par l'ANC.

1) - Lors de sa 54ème Conférence Nationale (16-21 Décembre 2017), l'African National Congress (l'ANC), a décidé d'opérer une réforme agraire radicale par la procédure de l'Expropriation Sans Compensation (Expropriation Without Compensation – EWC -), dans un contexte de lutte entre factions partisans. Le nouveau Président de l'ANC, Cyril Ramaphosa (devenu Président de la République le 15 Février 2018), ne l'a emporté que par 179 voix d'écart sur 4701 votants, sur son opposant Nkosazana Dlamini-Zuma. Il n'a le soutien que de la moitié des 80 membres du National Executive Committee (NEC) et de la moitié des 6 membres du Top Six (la direction de l'ANC,) qui ont été élus à cette même Conférence. Sa position est fragile même s'il espère débaucher des opposants dans ce parti rongé par la corruption. Pour reprendre la main le « modéré » Ramaphosa a repris la proposition des extrémistes de l'Economic Freedom Fighters (EFF) de Julius Maléma et de l'aile gauche de l'ANC, de l'EWC.

2) - Plusieurs raisons sont invoquées par l'ANC pour justifier cette politique :

- Réparer des injustices historiques.

Si on commence à partir de 1652, avec l'arrivée des Blancs, l'argument peut être à double tranchant avec les luttes intra africaines comme par exemple les exactions des Xhosas contre les Khois et les Sans, les vrais peuples originels de l'Afrique du Sud, celles des Ndébélés (issus des Zoulous) contre les Tswanas, etc... Aussi le point de départ revendiqué est 1913, trois ans après la création du Dominion de l'Union Sud-Africaine, avec le Land Act qui effectivement spolia les Noirs d'une grande partie de leurs terres.

Dès 1994 était prévu une procédure de restitution qui en 23 ans a résolu 95% des demandes faites (1).

- Dans le cadre d'une « Radical Economic transformation (RET), il y a la volonté de l'ANC que la composition raciale des propriétaires de la terre corresponde à la composition raciale de la population. C'est la « demographic representativity » qui est l'alpha et l'oméga de la politique de l'ANC, comme le développement séparé était celle du Parti National.

- L'invocation d'une « faim de la terre » chez les Noirs. Ce n'est pas confirmé par les faits. Dans 92% des cas, quand la procédure de restitution était achevée, les plaignants préféraient une compensation financière plutôt que la restitution de la terre. Dans le cadre de l'exode rural et de l'urbanisation de la population noire sud-africaine, cette compensation financière permet de s'installer en ville, d'avoir une maison et d'être présent dans les territoires où l'on peut trouver du travail, au contraire des campagnes.

Si il y a une « faim de la terre », elle se trouve dans les villes, où les populations manquent de terrains pour s'installer et construire leurs logements (2). La majorité des cas d'occupation illégales de terres ont lieu dans les villes et les banlieues.

- La volonté de reprendre une politique de redistribution des terres. Après une politique de Restitution (pour corriger des injustices historiques), était prévu une politique de Redistribution. Celle-ci depuis 1994 est un échec et la responsabilité en incombe à l'ANC.

. Qui ne s'est pas donné les moyens de l'implanter à grande échelle avec des investissements pour l'achat des terres.

. Qui n'a pas soutenu les nouveaux fermiers noirs, en raison de l'incompétence et de la corruption de son administration.

. Qui a eu pour résultat que 90% des fermes qui ont déjà été redistribuées sont maintenant en faillite, ou réduite à une activité d'auto-subsistance et avec une déperdition de la production agricole. Alors que l'Afrique du Sud est encore (pour combien de temps ?) un des rares pays africain auto-suffisant pour son alimentation et même exportateur. C'était aussi le cas du Zimbabwe avant la catastrophique réforme agraire de Mugabé en 2000 qui a ruiné le pays et la rendu dépendant des importations alimentaires.

II – La procédure de révision constitutionnelle pour l'expropriation sans compensation .

1) - Le projet d'Expropriation Sans Compensation, dont l'intitulé même dit la violence, ne peut se faire sans une réforme constitutionnelle modifiant l'article 25 sur la propriété.

L'EFF avait déjà fait une proposition le 26 Février 2018 pour une révision constitutionnelle préparée par un comité ad hoc, dans le but de nationaliser toutes les terres. L'Etat devenant le gardien (*custodian*) des terres, tous les fermiers blancs et noirs n'étant que des locataires (*tenant*). C'est la voie soviétique !

L'ANC reprend à son compte cette proposition mais en la modifiant. C'est le comité de révision constitutionnelle prévu par les textes qui dirigera la procédure de révision. Et le processus d'expropriation reste ouvert dans ses modalités car l'ANC veut que cette expropriation soit appliquée sans qu'elle ne mette en danger (*undermine*) le développement économique, la production agricole et la sécurité alimentaire du pays (la quadrature du cercle !). La proposition a été adoptée le 27 Février 2018 avec le soutien de tous les partis noirs. Le comité, après des procédures d'audition, doit remettre son rapport le 11 Septembre 2018.

Cette modification de l'article 25 n'impliquera pas que la propriété de la terre mais toute propriété ; les mines, les usines, les maisons et même la propriété intellectuelle.

2) - Devant l'ampleur des réactions tant internes qu'externes (avec l'arrêt, voire le retrait des investissements étrangers) des cadres de l'ANC proposent de relancer la procédure d'adoption de projets de loi (à la procédure plus rapide qu'une révision constitutionnelle) comme le Redistribution Bill et le Expropriation Bill (amendé en intégrant l'EWC), de les appliquer et tester leur constitutionnalité devant les tribunaux.

Le 27 Mars 2018, la ministre du développement durable et de la réforme agraire Maite Nkoane-Mmashaba déclarait : « Mon ministère a déjà prévu d'organiser un cas test d'Expropriation Sans Compensation, pour engager une confrontation judiciaire (a legal challenge) ».

C'est le conseil que donnait le 8 Juin 2018 Albie Sachs, militant ANC et ancien juge à la Cour Constitutionnelle, aux parlementaires lors d'une audition : « Whatever you decide, it must be reviewable (soumis à contrôle judiciaire) ».

III – Le contexte juridique de l'expropriation sans compensation.

1) - L'Afrique du Sud se flatte d'être un Etat constitutionnel. La primauté du Parlement sous le régime de la minorité blanche serait remplacée par la primauté de la Constitution garantie par une Cour Constitutionnelle sous le régime de la majorité noire.

Pourquoi le parlement dominé par l'ANC ne craint-il pas une censure de la Cour Constitutionnelle ? Parce que l'ANC a, depuis 1997, initié une politique léniniste de « redéploiement des cadres » dans tous les secteurs de l'appareil d'Etat, les entreprises publiques, les institutions, etc... par ses nominations et notamment dans le domaine judiciaire dont la Cour Constitutionnelle où les nominations sont encore plus politisées que pour les tribunaux ordinaires.

Pour juger du niveau de compétence intellectuelle et juridique de ces cadres ANC, on citera en illustration l'affaire du Président (Chief Justice) de la Cour Constitutionnelle sud-africaine Mogoeng Mogoeng.

Lors d'un discours devant le South African National Editors Forum (SANEF), une structure professionnelle des médias sud-africains, le 23 Juin 2018 (3), celui-ci utilise dans son argumentaire une citation extraite d'un discours de Lord Macaulay qui aurait été tenu au Parlement britannique le 2 Février 1835. Dans cet extrait, l'Afrique et les Africains sont cités, et il y est proposé de remplacer leurs systèmes éducatifs et leurs héritages culturels pour les déculturer et en faire « a truly dominated nation ». ! Sauf que la source originale parle de l'Inde et des Indiens, et que cette source est elle-même un faux ! Macaulay était en Inde de 1834 à 1838 (donc pas en Angleterre), et s'il existe dans les écrits de Macaulay un texte « The Minute (on Indian education) » daté du 2 Février 1835, celui-ci ne contient pas l'extrait cité qui est inventé ! (4). Mogoeng Mogoeng avait déjà utilisé cette fausse citation à plusieurs reprises (5). Cette récidive ne plaide pas en faveur de son sérieux et de sa rigueur professionnelle.

2) - Des engagements raciaux et partisans de cette Cour Constitutionnelle, après déjà un précédent jugement litigieux en Juillet 2016 sur le rejet de la défense de l'héritage culturel et patrimonial afrikaner, on en a eu une nouvelle et brutale démonstration avec le jugement du 29 Décembre 2017, sur la politique linguistique à l'University of Free State (UFS) .

La Cour Constitutionnelle a estimé légitime et constitutionnelle la décision de l'Université de (l'Orange) Free State d'imposer l'anglais comme langue d'enseignement au détriment de l'Afrikaans. Cette langue aurait un lourd passé historique (!) qui la délégitimerait (?) et le choix de l'anglais par les étudiants noirs majoritaires s'imposerait, au nom de la transformation de la société, au droit des étudiants des minorités afrikaner et métisse de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle.

Ceci en violation de l'esprit (respect et défense des droits des minorités) et de la lettre (Articles 6, 29, 30 et 31) de la Constitution.

Même si le contexte démographique et historique est différent, on pourrait faire la comparaison suivante (imaginée) pour saisir la radicalité et la brutalité de cette décision : ce serait comme si le gouvernement multiculturaliste et immigrationniste de Justin Trudeau au Canada, décidait pour faciliter l'entrée des immigrés du tiers-monde dans les universités, d'interdire aux universités québécoises l'usage du français et d'imposer l'usage de l'anglais.

Albie Sachs, juge à la fondation de la Cour Constitutionnelle, cité par un des juges minoritaires, le reconnaissait : « all language rights are rights against english ».

Le jugement fut pris à la majorité des 8 juges (noirs) contre la minorité des 3 juges (blancs dont un anglophone). Cette superposition des clivages raciaux, idéologiques et partisans au sein de la Cour Constitutionnelle inaugure mal de sa future jurisprudence concernant des cas d'expropriation sans compensation qui lui seraient soumis.

3) - Les Blancs payent les conséquences des choix du gouvernement de FW de Klerk en 1992 –1994 de renoncer, alors que militairement vaincu, à imposer un partage institutionnel du pouvoir entre la majorité noire et les trois minorités blanche, indienne et métisse, pour accepter un transfert du pouvoir au profit de la majorité noire, les 3 minorités bénéficiant de droits reconnus par la Constitution et garantis par les tribunaux et la Cour Constitutionnelle. On voit ce qu'il en advient maintenant : cette garantie de papier s'effondre. L'historien et politiste Hermann Giliomee dès 1997 parlait de « Surrender without defeat ».

IV) – Le contexte politique de l'expropriation sans compensation.

1) - Une politique de polarisation raciale a été menée par Jacob Zuma (l'ancien président) et ses acolytes de la famille Gupta (des immigrés indiens responsables du pillage de l'Etat et des entreprises publiques par le biais du « state capture »), avec l'aide d'une entreprise de Relations Publiques britannique maintenant en faillite, Bell Pottinger. Celle-ci avait produit une campagne contre le « White Monopoly Capital » qui avait exacerbé les tensions raciales. Cette politique de polarisation raciale est le fond de commerce de l'Economic Freedom Fighters (EFF) parti fondé en Juillet 2013 par Julius Malema, ancien président de l'African National Congress Youth League (ANCYL) de 2008 à 2012 et exclu de l'ANC en Avril 2012. Cette politique est aussi celle du Black First Land First (BLF) fondé en Août 2015 par Andile Mngxitama, après son expulsion de l'EFF en Avril 2015.

Toutes ces actions, ne sont pas sans conséquences.

Ainsi lors d'un sondage du South African Institute of Race Relations (SAIRR), un centre de recherche libéral fondé en 1929, publié le 20 Mars 2018, à la question :

« Etes vous d'accord avec l'affirmation que l'Afrique de Sud est un pays pour les Noirs africains et que les Blancs doivent prendre la seconde place ? » - 61% des Noirs répondent oui.

2) - La politique de la « demographic representativity » devient la forme d'oppression légale que subit la minorité blanche par le biais des politiques de Black Economic Empowerment (BEE), d'Affirmative Action et d'Employment Equity (EE), etc...

C'est la classification raciale et le poids démographique de son groupe d'appartenance, et non le mérite ou la compétence qui permettent – ou non - des perspectives professionnelles, sociales, économiques.

C'est sous le mandat de Nelson Mandela (1994-1999), et au-delà du discours officiel d'apaisement , que les bases de cette politique ont été juridiquement posées.

Décidée lors d'un Congrès de l'ANC en 1997, cette politique d'implantation d'une « demographic representativity » débute avec le « Employment Equity Act » de 1998. Sept ans après que De Klerk ait aboli en 1991 le « Population Registration Act » de 1950, cette législation relance juridiquement la re-racialisation de la société sud-africaine (6).

2-1) Cette politique a d'abord été implantée dans le secteur public, avec deux conséquences :

- D'une part, dans le cadre de sa politique léniniste de « redéploiement des cadres », des dizaines de milliers de militants ANC (maintenant ils sont des centaines de milliers) ont été intégrés dans l'administration de l'Etat, des Provinces, des Municipalités et dans les entreprises publiques pour les contrôler, mais sans les compétences requises et avec dès l'origine des pratiques de corruption qui n'ont fait qu'empirer.
- D'autre part, de 1994 à 2000, près de 120 000 fonctionnaires blancs ont déjà été exclus (selon différentes modalités) des administrations avec pour conséquences pour celles-

ci une perte des mémoires institutionnelles et un effondrement des niveaux de compétence et de capacités opérationnelles.

Depuis, cette incapacité à assurer leurs services, le « *service delivery* », par les administrations étatiques, provinciales, municipales et les entreprises publiques (par exemple Eskom pour l'électricité), se traduit concrètement par des émeutes quotidiennes, de plus en plus violentes et de plus en plus réprimées qui contribuent à la « brutalisation » de la société sud-africaine, commencée certes, avec la répression du pouvoir blanc, mais aussi amplifiée avec la People's War (1984-1994) de l'ANC qui en recueille maintenant les fruits amers (par exemple « la révolution avant l'éducation »).

A cela s'ajoute une corruption systémique, qui est devenue consubstantielle au régime du parti-Etat ANC et cela avant même l'arrivée au pouvoir de Jacob Zuma en 2009 et du « State Capture » qui a suivi. Car là aussi cette corruption s'installe dès l'arrivée au pouvoir de l'ANC.

Et au-delà des qualités humaines que tout le monde lui reconnaît, même ses ennemis, et des qualités d'Homme d'Etat dont il a su faire preuve au pouvoir, Nelson Mandela porte une responsabilité dans ce phénomène. Car par solidarité militante et partisane, dès le début il a refusé de sévir et d'instaurer une politique de responsabilité et de sanctions pour ces actes de corruption. Cela a commencé dès 1994, quand il a soutenu Allan Boesak qui avait détourné à son profit des fonds que des organisations scandinaves lui avait confié pour la lutte anti-apartheid. En 1995, c'est la ministre des entreprises publiques Stella Sigau coupable de corruption (Sarafina Controversy), qu'il soutient. Bantu Holomisa qui protestait à ce sujet sera alors exclu de l'ANC en 1996 pour ce manquement à la solidarité partisane et à la discipline du parti !

De fait, ces précédents ont créés une culture d'impunité par absence de responsabilité et de sanctions qui est devenue la norme pour les cadres de l'ANC !

Avec la Demographic representativity, le Déploiement des cadres et la Corruption, on a les clefs pour comprendre la Crise sud-africaine.

2-2) - Dans le domaine économique, ce sont des pressions de l'appareil d'Etat et de législations punitives pour réduire par tous les moyens le rôle et la présence des Blancs. Elles visent à imposer de fait des quotas raciaux dans la composition des personnels et de l'actionnariat (au-delà d'ailleurs de ce que prévoit le texte constitutionnel) avec amendes et peines de prison à la clé.

2-3) Et dans le domaine de l'agriculture, c'est maintenant le projet d'Expropriation Sans Compensation.

Avec l'EWC, on va appliquer la demographic representativity dans le monde agricole et pour la possession de la terre, fut-ce au prix d'un effondrement de la production agricole et de la perte de l'indépendance alimentaire du pays comme au Zimbabwe en 2000, ou même comme au Venezuela actuellement.

3) - L'idéologie officielle de l'ANC, c'est le non-racialisme. La pratique concrète de l'ANC, c'est une racialisation totale de toutes les relations sociales, politiques et économiques, encore plus intense que sous le développement séparé.

Et d'ailleurs ce non-racialisme est à relativiser, comme l'a reconnu le député ANC Yunus Carrim au parlement le 6 Juin 2018 : « of course, you can't have non-racialisme without African leadership ». Cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant.

Et on passe même actuellement à une nouvelle étape dans la marginalisation de la minorité blanche. Suite à une question écrite du député du Freedom Front Plus Anton Alberts, le ministre des services publics et de l'administration Ayanda Dlodlo dans sa réponse du 5 Juin

2018, a reconnu que maintenant les Blancs étaient sous-représentés dans l'administration civile. Représentant 8,9% de la population, ils ne représentent que 7,5% des effectifs de l'administration civile.

En conclusion,

L'économie sud-africaine, après les années Jacob Zuma est en crise avec un chômage massif qui touche la moitié de la population, des municipalités en faillite qui n'assument plus leurs missions de service public, des entreprises publiques sur-endettées, des systèmes de santé et d'éducation qui s'effondrent, une dette nationale qui s'envole tandis que la crédibilité internationale du pays est au plus bas avec la chute du rand et la dégradation des agences de notation...(8)

Et c'est dans ce contexte que le nouveau président Cyril Ramaphosa lance une réforme agraire par la procédure de l'Expropriation Sans Compensation, tout en invitant les investisseurs étrangers à venir en Afrique du Sud !

Au vu du précédent du Zimbabwe, on ne peut que constater que l'Afrique du Sud est mal partie.

Notes

(1) Cf le tableau dans l'article de Max Oppenheimer « Six mythes about land reform » in Politicsweb 17 Mai 2018.

(2) Cf l'article de Sarita Pillay avec Lauren Royston « How South Africa should tackle the redistribution of land in urban areas » in The Conversation 7 Mai 2018.

(3) Le texte de son intervention a été publié sur le site Politicsweb le 25 Juin 2018 sous le titre "Africa's poverty did not just happen".

(4) Une bonne mise au point a été faite par l'auteur The Racatcher sur le site Politicsweb le 26 Juin 2018 « Mogoeng Mogoeng's double-hoax quote ».

Dans cet article il y a un lien avec un site indien (thewire.in) sur un article de Anirban Mitra du 19 Février 2017 « The infamous Macauley speech that never was », ainsi qu'un lien qui donne le texte de Macaulay sur l'éducation indienne du 2 Février 1835 (7 pages).

(5) Au moins deux fois selon Andrew Donaldson, en Mars 2018 et en Avril 2017 in « The Emperor's new quote » Politicsweb 30 Juin 2018.

(6) Cf l'article de John Kane-Berman « Part of the Mandela legacy has been disastrous » in Politicsweb 23 Juillet 2018.

(7) Kane-Berman article cité. Aussi du même auteur « The ANC's reverse Midas touch » in Politicsweb 9 Juillet 2018.

(8) Nous renvoyons à l'article dense, complet, percutant et lumineux de R.W. Johnson : « South Africa after Zuma » du 2 Avril 2018 sur son site : www.rwjohanson.co.za

LA QUESTION DES ATTAQUES DE FERMES ET DE MEURTRES DE FERMIERS BLANCS EN AFRIQUE DU SUD.

I – Une mise en perspective.

1) - Le contexte : la « people's war » et le rôle du South African Communist Party.

1-1) - James Myburgh dans un important article sur « Les origines de l'épidémie sud-africaine de meurtres de fermiers » explique « quand et comment cette horreur a réellement commencé » (1).

Il montre que « Le haut niveau de l'actuelle violence endémique contre les fermiers en Afrique du Sud est clairement inséparable de l'héritage de la stratégie de la Guerre du Peuple (People's War) de l'ANC et de la décision prise à Kabwe en Juin 1985 de définir les fermiers blancs comme un « ennemi » à attaquer » (2).

1-2) - Mais il faut même remonter au choix en 1961 de la lutte armée par l'ANC, choix dû à l'initiative du South African Communist Party (SACP). Cela s'est traduit par la création d'une structure commune aux deux organisations Umkhonto we Sizwe (MK). Et à chaque fois on trouve la figure de Nelson Mandela, cadre dirigeant de l'ANC, premier dirigeant de MK,...et membre du SACP et même de son comité central.

Malgré la négation tactique de son appartenance au SACP par Mandela lors du procès de Rivonia en 1963-64 (compréhensible vu sa situation), le fait est maintenant acquis depuis les travaux de Stephen Ellis parus en 2011 et 2012 (3).

Récemment Thula Simpson a critiqué le résultat des travaux de Stephen Ellis et le fait que Mandela ait été un membre du SACP dans un texte paru en 2018 (4).

Alors qu'en fait ce débat est définitivement clos depuis Décembre 2013. Le 5 Décembre 2013 Nelson Mandela décède.

L'ANC sur son site (anc.org.za) publia un Media Statement le 5 Décembre 2013 « *The passing of Cde Nelson Rolihlahla Mandela* » qui indique entre autre : « (...) *Madiba was also a member of the South African Communist Party, where he served in the Central Committee.(...)* ».

Le SACP sur son site (sacp.org.za) publia un Press Statement le 6 Décembre 2013 : « *SACP Statement on the passing away of Madiba* » qui indique entre autre : « (...) *At his arrest in August 1962, Nelson Mandela was not only a member of the then underground South African Communist Party, but also a member of our Party's Central Committee.(...)* ».

1-3) - De 1961 à nos jours, cette interpénétration des appareils politiques de l'ANC et du SACP a plusieurs conséquences :

- La double appartenance :

. Elle fut la norme dès la création de MK en 1961, officiellement créé conjointement par l'ANC et par le SACP.

. Le SACP créé par des Blancs en 1921 est le seul parti sud-africain à avoir été multiracial dès l'origine. Et il était accepté que les adhérents africains aient la double appartenance avec l'ANC.

. L'ANC en 1912 est créé en tant que parti nationaliste africain, le South African Native National Congress (SANNC jusqu'en 1923). Les relations avec les autres races passaient par

des alliances avec leurs organisations politiques, Congress indiens, organisations métisses, Congress des Démocrates (blancs), cache-sexe du SACP clandestin.

Ce n'est qu'en 1969 à la Conférence Nationale de Morogoro que l'adhésion individuelle est ouverte à toutes les races, mais l'organe de direction, le National Executive Committee (NEC) reste réservé aux seuls Africains. Et ce n'est qu'en 1985 à la Conférence Nationale de Kabwe que l'ANC ouvre sa direction à toutes les races. Le NEC passe de 22 à 30 membres avec 1 Blanc (Joe Slovo), 2 Indiens et 2 Métis. (5)

- L'unification des praxis institutionnelles et politiques par l'influence marxiste-léniniste du SACP et de l'URSS qui a formé de nombreux cadres de l'ANC sur son territoire :

L'ANC est devenu un parti nationaliste noir avec un fonctionnement léniniste et un discours pour l'extérieur « non-racialiste ».

La formation léniniste des cadres de l'ANC fait qu'on ne peut pas dire que le SACP noyautait l'ANC. Mais dans cette alliance, la faction qu'est le SACP, par son rôle de matrice idéologique, a pesé d'un poids plus lourd que d'autres factions de l'ANC dans l'élaboration des concepts idéologiques (Colonialisme of a Special Type CST, Non-Racialisme, National Democratic Revolution NDR, Radical Economic Transformation RET,...), du programme économique et de l'organisation de la lutte armée dont il était d'ailleurs à l'origine.

1-4) - Cette lutte armée a été impuissante jusqu'au début des années 80. C'est en se greffant sur les manifestations de 1983-1984 contre la nouvelle constitution tricamérale que la lutte armée prend un nouveau développement. L'ANC lance en 1984 la People's War (6). Après la Conférence Nationale de Kabwe en Juin 1985, elle prend définitivement la forme de la guerre terroriste révolutionnaire.

Cette guerre terroriste révolutionnaire a laissé des traces, chez ses acteurs, dans les mentalités, dans les pratiques socio-politiques. Et cela a donné une criminalité parmi les plus importantes et violentes au monde, des émeutes quotidiennes comme forme d'expression d'un mécontentement social, et ...des attaques de fermes.

De la lutte armée de 1961 à 1991 aux attaques de fermes de 1991 à nos jours et à l'EWC en 2018, il y a donc une continuité, d'ailleurs revendiquée par l'ANC.

2) - Les faits.

Le nombre élevé et l'intensité des attaques de fermes et de meurtres de fermiers blancs sont des réalités factuelles.

Sans parler de génocide, vu les effectifs en jeu, on peut quand même parler d'épuration ethnique, organisée non par un pouvoir politique mais sous-traitée à des groupes criminels.

Quelques chiffres :

- Pendant la guerre des Mau-Mau au Kenya de 1952 à 1956, 52 fermiers blancs furent tués.
- Pendant la guerre de Rhodésie, de 1964 à 1980, près de 300 fermiers blancs et leurs familles ont été tués.
- En Afrique du Sud de 1970 à 1990, une soixantaine de fermiers blancs sont morts.
- Mais après 1990, l'augmentation des attaques et des meurtres a été constante.
- En 1998, un commissaire enquêteur Suiker Britz indique dans son rapport que la motivation des tueurs est plus la haine raciale que le vol.
- The Citizen, dans son édition de 30 Mars 2001, indique que des cassettes vidéos ont été trouvées chez des assassins de fermiers Blancs expliquant comment tuer et mutiler les victimes.

- De 1991 à 2017, James Myburgh en combinant plusieurs sources, aboutit aux chiffres de 2400 morts, d'encore plus de gravements blessés et/ou psychologiquement traumatisés pour la vie en plus de 15000 attaques.(7)

- Le 26 Avril 2017, AfriForum, une organisation communautaire afrikaner, publie un rapport de Lorraine Claasen : « *Farm attacks and Farm murders in South Africa* ». « Dans ce rapport une étude est consacrée à l'année fiscale 2016-2017 (1^o Avril 2016 – 31 Mars 2017), qui décompte 357 attaques de fermes et 74 morts. Des cas de viols sont relevés et des cas de tortures. 13 cas de tortures relevés sur 74 morts soit 18% de meurtres avec tortures. Le rapport indique aussi qu'entre la recension des crimes et la publication du rapport, il y a eu encore 113 attaques et 29 morts.

3) - Quelles réactions gouvernementales ?

- En 1997, avec le président Nelson Mandela, le problème des meurtres de fermiers fut considéré comme une « national security priority ». Un Rural Protection Plan (RPP) fut institué, impliquant des éléments de la South African Police Service (SAPS), de la South African National Defence Force (SANDF), des fermiers regroupés dans le système des Commandos, l'équivalent sud-africain de la Défense Opérationnelle de Territoire (DOT). (8)

- En 2003, avec le président Thabo Mbeki, les choses ont changé. La sécurité des fermiers blancs n'a plus été considérée comme une priorité et le système des Commandos fut dissout le 14 Février 2003. Le ministre de la sécurité Charles Nqakula précisant que le système des Commandos était dissout en raison de son rôle joué pendant la période de l'Apartheid. On annonça qu'il serait remplacé par des unités de police spécialisées qui n'ont bien sûr jamais été créées.

On enlevait ainsi aux fermiers blancs leurs dernières possibilités d'auto-défense collective autonome. Depuis des législations plus strictes sur la détention d'armes ont été promulguées. Et quand la Cour Constitutionnelle a eu à se prononcer sur le Firearms Act, un juge, Froneman, a déclaré que posséder une arme à feu était un privilège et non un droit.

On désarme les agressés d'un côté , et on laisse le champs libre aux agresseurs de l'autre. Si ce n'est pas de la sous-traitance par l'appareil d'Etat à des éléments criminels, d'une épuration ethnique des fermiers blancs, cela y ressemble beaucoup.

- Et cela commence même à avoir un impact international. Ainsi le ministre australien des affaires intérieures, Peter Dutton à la mi-mars 2018 a déclaré que les fermiers blancs sud-africains méritaient une « attention spéciale » pour la délivrance de visas d'immigration, en raison des « horribles circonstances » de saisie de leurs biens (allusion à l'EWC) et des violences qu'ils subissaient. Ce ministre australien ne comprenait pas la logique d'une expropriation sans compensation et avait été impressionné par des reportages sur les meurtres et tortures que subissaient des fermiers blancs. Ses déclarations ont suscité la fureur de gouvernement sud-africain.

II – Sur la réalité des meurtres de fermiers blancs en Afrique du Sud, une mise au point à partir d'une étude de James Myburg sur la période d'Avril 2016 à Mars 2017 (9).

1) – Les faits.

Le South African Police Service (SAPS) a comptabilisé 19016 meurtres pour la période d'Avril 2016 à Mars 2017.

- Les Statistiques sud-africaines (Stats SA) estiment la population du pays à 55 908 900 personnes à la mi-2016, soit un taux de meurtres de 34 pour 100 000 personnes. Ce qui déjà énorme comparé aux pays occidentaux.

- Pour la période 2016-2017, le SAPS et le syndicat de fermiers Transvaal Agricultural Union (TAU) comptabilisent 74 meurtres de fermiers. C'est aussi le chiffre repris dans le rapport d'AfriForum déjà cité. Selon la TAU, 66 sur 74 sont des fermiers blancs ou des membres de leurs familles, et 51 sont des fermiers blancs stricto sensu .

- Le nombre de fermiers, majoritairement blancs, à la tête de fermes commerciales n'a cessé de décliner :

. 57 980 en 1993

. 45 818 en 2002

. 32 375 en 2007

. 24 959 en 2016

- En 2016, Stats SA estiment à 47 218 les ménages blancs impliqués dans des activités agricoles. :

. 24 959 à la tête de fermes commerciales.

. 11 007 à la tête de petites fermes.

. 11 252 à la tête de petites structures aux activités variables.

- Ces 47 218 fermiers blancs sont un partie d'une population estimée à 125 000 quand y est inclus leurs familles. Cela donne la proportion des Sud-Africains blancs affectés par les meurtres sur les fermes blanches.

Donc pour la période 2016-2017, le taux de meurtres pour la population blanche impliquée dans l'agriculture est de 52,8 pour 100 000 (soit 1,6 fois la moyenne nationale),

Et le taux de meurtres pour les fermiers blancs stricto-sensu est de 108 pour 100 000 (soit 3,2 fois la moyenne nationale).

Comme le dit James Myburgh, « *Though there has been no shortage of intellectuals willing to argue the contrary over the years, the prevalence of this type of murder (especially in rural areas) is clearly abnormal, the age profile of the murder victims (usually elderly) is abnormal, and the level of brutality often involved is abnormal. That these high levels of farm attacks and murders have been sustained for close to three decades is also abnormal.* ». (10)

2) – Compléments documentaires.

- On pourra aussi se reporter au documentaire "Farmlands" (1h13'31") de la journaliste et militante libertarienne canadienne Lauren Southern sorti en Juin 2018 sur les meurtres de fermiers blancs en Afrique du Sud. Dans ce film la journaliste enquête sur la situation des fermiers et a recueilli des témoignages de familles blanches victimes d'attaques et de discriminations raciales. Elle a aussi recueilli le témoignage de professionnels chargés de nettoyer les lieux après les crimes. A voir en ayant le cœur bien accroché. Ce documentaire est sur you tube et est pourvu de sous-titre en français.

- Ernst Roets, vice-president d'AfriForum vient de publier le 30 Juin 2018 un livre dont le titre annonce clairement le contenu : « *Kill the Boers : Government complicity in South Africa's brutal farm murders* ». (11)

En conclusion,

Contrairement aux déclarations du Gouvernement sud-africain, de l'ANC et des libéraux blancs, la communauté agricole blanche est bien victime d'une sur-criminalité racialement motivée dont le résultat sinon l'intention est de réaliser un nettoyage ethnique des Blancs sud-africains sur une partie du territoire. Permettant ainsi à terme une délégitimation de leur présence sur un sol où ils sont présents depuis 1652 ; présents avant les Africains noirs sur 40% du territoire. Les vrais autochtones étaient les Khoï et les San, pris en étau entre le front pionnier noir qui descendait et le front pionnier blanc qui remontait.

Vu les effectifs concernés, les populations concernées (la partie rurale de la population blanche), et les territoires concernés (les campagnes), nous parlons d'épuration ethnique et non de génocide. Mais si ce type de massacres se répandait avec la même intensité dans les zones urbaines et sur tout le territoire, on changerait d'échelle et de paradigme.

Ainsi Julius Maléma dit qu'il n'appelle pas au massacre des Blancs, « at least for now » (au moins pour maintenant), « not yet » (pas encore). Donc pour l'avenir la menace est là ! Alors même que s'esquisse une alliance de l'ANC et de l'EFF, pour selon les résultats des élections de 2019, constituer une coalition, et déjà maintenant pour constituer la majorité des deux tiers nécessaire pour réviser la Constitution et réaliser l'Expropriation Without Compensation.

Notes

(1) James Myburgh “The origins of South Africa’s farm murder epidemic. (When and how this horror really began)” Politicsweb 20 Juin 2018.

(2) James Myburgh . article cité.

(3) – Stephen Ellis « The genesis of the ANC’s armed struggle in South Africa- 1948-1961 » Journal of Southern African Studies – vol 37 –n°4- Décembre 2011- p.657-676.

- Stephen Ellis “External mission : The ANC in exile- 1960-1990”

Ed. Hurst and Company 2012.

(4) Thula Simpson “Nelson Mandela and the genesis of the ANC’s armed struggle: Notes on method” Journal of Southern African Studies-vol 44-n°1-2018- p.133-148.

(5) Soit finalement que 5 ans avant que De Klerk n’ouvre le National Party à toutes les races en 1990.

(6) Anthea Jeffery (du SAIRR) « People’s War : New light on the struggle for South Africa “ Ed. Jonathan Ball 2014.

(7) James Myburgh, article cité.

(8) Johan Burger « Farm attacks and farm murders remain a concern » 17 Octobre 2012. Article publié sur le site de l’Institut for Security Studies (ISS) (issafrica.org).

(9) James Myburgh « Farm murders : Fast-checking the Fact-checkers » Politicsweb 30 Mai 2018. Les développements de cette section sont tirés de ce article important et novateur.

(10) James Myburgh « The origins of South African’s farm murder epidemic » Politicsweb 20 Juin 2018.

(11) Ernst Roets “Kill the Boers: Government complicity in South Africa’s brutal farm murders” Ed. Kraal Uitgewers 30 Juin 2018.

On peut en lire une recension sur Politicsweb , 2 Juillet 2018, de Roman Cabanac « On SA’s brutal farm murders ». L’article original est paru en afrikaans dans le journal Rapport.

La 1° version du 15 Juin comprenait 7 pages. Une version condensée de 3 pages de celle-ci est parue le 1° Juillet dans la Revue (en ligne) L' Afrique Réelle N° 103 Juillet 2018 p.6 à 8. Cette 2° version du 25 Juillet comprend 12 pages.

Source : <http://francoisgalvane.lescigales.org>
